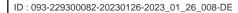


Reçu en préfecture le 16/02/2023







## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

# Extrait des délibérations de la séance du 26 janvier 2023

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS:**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, M. Constant, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS:**

Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Girardet Mme Dellac donnant pouvoir à Mme Lecroq Mme Laroche donnant pouvoir à M. Duprey

#### **ÉTAIENT ABSENTS:**

M. Monot, Mme Lagarde

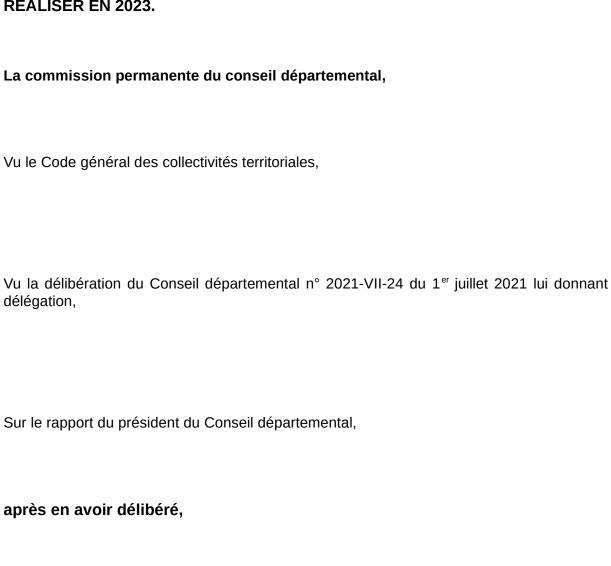




Reçu en préfecture le 16/02/2023
Publié le
ID : 093-229300082-20230126-2023\_01\_26\_008-DE

# Délibération n° 05-01 du 26 janvier 2023

APPROBATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION SUR LES CANALISATIONS NON VISITABLES ET SUR LES COLLECTEURS VISITABLES À RÉALISER EN 2023.





Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Publié le

ID: 093-229300082-20230126-2023\_01\_26\_008-DE

- APPROUVE les travaux de réhabilitation sur les canalisations non visitables et sur les collecteurs visitables, détaillés en annexe, qui seront réalisés dans le cadre du budget annexe assainissement de l'exercice 2023.

Pour le président du Conseil départemental et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✔	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.